



Ville de
SAINT-YRIEIX

L'an deux mille quinze, le quatre juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2015

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Député-maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. Mme MACON. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. M. ROBERT. Mme RABAUD. M. CUBERTAFON. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL. Mme LAROUMAGNE, conseillers municipaux.

ABSENT : M. FREMONT.

ABSENTS excusés : Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme PAGNON. Mme LAPLAUD.

Mme LAFONT a donné délégation de vote à Mme ARNAUD
M. MIALARET a donné délégation de vote à M. GORYL
Mme PAGNON a donné délégation de vote à Mme ROY
Mme LAPLAUD a donné délégation de vote à Mme MEYZIE

SECRÉTAIRE : Catherine L'OFFICIAL

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Assainissement Rue Darnet

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales de la rue Darnet, l'opération étant estimée à 32 584,40 € H.T.

- Réseau d'alimentation en eau potable boulevard de l'Hôtel de Ville : travaux de réfection de la chaussée

Rapporteur : Isabelle BONIN

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite le soutien financier du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et d'aménagement de surface d'une partie du boulevard de l'Hôtel de Ville après intervention du Syndicat Intercommunal Vienne-Briance-Gorre,
☞ précise que la dépense est estimée à 142 242,50 € H.T.**

- Acquisition de deux gilets pare-balles

Rapporteur : Christophe BREUIL

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de 2 gilets pare-balles,
☞ précise que la dépense totale, estimée à 1 158,75 € H.T., sera subventionnée à 50 %.**

2. VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Pauline LAROUMAGNE

⇒ Subventions 2015

Le conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, autorise le versement d'une subvention :

- de 110 € à la section des anciens exploitants de Saint-Yrieix
- de 300 € au comité des fêtes
- de 500 € à l'association Rythm'o Pays de Saint-Yrieix
- de 1 000 € à l'association des Destraqués
- de 3 800 € au Saint-Yrieix Sport Club Judo
- de 4 100 € au club arédien de lutte

⇒ Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle :

- de 350 € au Saint-Yrieix Sport Club Judo pour permettre à Thomas MAURY d'effectuer un échange culturel et sportif au Japon du 9 au 18 juillet prochains, dans le cadre du Pôle espoir judo du Limousin.
- de 800 € au Rallye Saint-Hubert pour l'achat d'un poêle à bois (coût total : 1 300 €)
- de 2 100 € à Hand Sud 87 pour l'achat d'un minibus

3. PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ARÉDIENNES

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Par délibération n° 2015-006 du 2 mars 2015, le conseil de communauté propose aux communes membres de compléter l'article V de ses statuts portant « compétence en matière de logement et de cadre de vie » par un article supplémentaire :

⑤ *Versement de subventions aux associations suivantes :*

- *Aikido*
- *Athlétic club Arédien*
- *Attane badminton club*
- *Basket club Arédien*
- *Club Arédien de lutte*
- *Espérance Arédiennne tennis de table*
- *Handball club Saint-Yrieix*
- *Judo club*
- *Les lames Arédiennes*
- *Rugby Saint-Yrieix*

Il est précisé que les 10 associations concernées par le transfert de compétences sont les seules sur l'ensemble du territoire communautaire à proposer leur activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'attribution de subventions aux associations sportives arédiennes évoquées ci-dessus.

4. PACTE CULTUREL TRIPARTITE

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'un pacte culturel Etat / Communauté de communes / commune engageant les trois entités à maintenir à partir de 2015 et pendant 3 ans leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée. Cet accord commun va permettre le co-financement de programmes d'actions (en matière d'éducation artistique et culturelle, de projet culturel global de diffusion**

porté par les structures et associations...) et de travaux (modernisation du centre culturel, tour du Plô, maisons remarquables, site de Marcognac, églises de Saint-Yrieix et Ladignac-le-Long...) sur le territoire intercommunal ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

5. TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs municipaux à compter du 1^{er} août 2015 :

SERVICES	Tarifs 2015/2016
<p>Centre culturel (Théâtre) à compter du 1^{er} août 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spectacles tout public : <ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif 15,00 € - Tarif réduit : 10,00 € - Moins de 12 ans 4,50 € - Groupe à partir de 8 pers / par adulte : <ul style="list-style-type: none"> • Associations 6,00 € • Comités d'entreprises 8,00 € • Séances scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - Maternelles et élémentaires de Saint-Yrieix 3,50 € - Maternelles et élémentaires hors commune, Collèges et Lycées 4,50 € • Carte d'abonnement « Sortir » : (pour 3 spectacles, quels qu'ils soient) <ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif 24,00 € - Tarif réduit 21,00 € • Carte Famille : 2 adultes + 2 enfants (tout schéma familial de 4 personnes) 29,00 € • Stages de découverte/sensibilisation 3,50 € • Ateliers de création 2,50 €/personne • Ateliers parents/enfants 4,50 €/famille 	
<p>Restaurant scolaire - à compter du 1/08/2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas enfant écoles publiques communales 1,60 € • Repas adulte 6,00 € 	
<p>Garderie – à compter du 1/08/2014</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Forfait matin 1,20 € à partir du 2^{ème} enfant 1,00 € ☞ Forfait soir 1,20 € à partir du 2^{ème} enfant 1,00 € 	
<p>WC public</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue de la poterne 0,30 € Immeuble porche 0,30 € 	

➔ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE QUINSAC

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, décide de reconduire les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} juillet 2015 :

Revenu fiscal de référence	Tarification		
	par ½ journée		par jour
De 0 à 20 000 €		4,80 €	9,50 €
De 20 001 € à 40 000 €		5,00 €	10,00 €
+ de 40 000 €		5,30 €	10,50 €

➔ TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, fixe comme suit les tarifs 2015-2016 des transports scolaires :

<u>Ecoles maternelles</u>	2015/2016 (par an)
<u>Elève fréquentant un établissement de sa zone de proximité :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Il réside à plus de 3 km : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} enfant transporté 40,00 € 2^{ème} enfant transporté 20,00 € • Il réside à moins de 3 km : <ul style="list-style-type: none"> Pour chaque enfant transporté 55,00 € 	
<u>Elève hors zone de proximité (hors commune):</u>	200,00 €

<u>Ecoles élémentaires</u>	2015/2016 (par an)
<u>Elève fréquentant un établissement de sa zone de proximité :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Il réside à plus de 3 km : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} enfant transporté 65,00 € 2^{ème} enfant transporté 32,50 € • Il réside à moins de 3 km : <ul style="list-style-type: none"> Pour chaque enfant transporté 100,00 € 	
<u>Elève hors zone de proximité (hors commune) :</u>	200,00 €

Collège-Lycées	2015/2016 (par an)
Elève fréquentant un établissement de sa zone de proximité :	
<ul style="list-style-type: none"> • Il réside à plus de 3 km : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} enfant transporté 65,00 € 2^{ème} enfant transporté 32,50 € • Il réside à moins de 3 km : Pour chaque enfant transporté 120,00 € 	
Elève hors zone de proximité (hors commune) :	250,00 €

➔ TARIFS DES CIMETIÈRES

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, décide de reconduire les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} juillet 2015 :

Cimetières	Tarifs 2015/2016
Tarification de vente des <u>concessions</u> à Papesoleil et La Seynie	
<ul style="list-style-type: none"> • Concession cinquantenaire <ul style="list-style-type: none"> 1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places) 425,00 € 2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places) 675,00 € 3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places) 755,00 € • Concession perpétuelle <ul style="list-style-type: none"> 1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places) 666,00 € 2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places) 1 058,00 € 3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places) 1 217,00 € 	
Location du <u>caveau communal</u> – par jour :	
<ul style="list-style-type: none"> • la première année 0,25 € • après un an 2,50 € 	
Location dans le <u>columbarium</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • pour 15 ans : 250,00 € • pour 30 ans : 450,00 € 	
<u>Cavurnes</u> / cimetière La Seynie :	
<ul style="list-style-type: none"> • pour 15 ans : 400,00 € • pour 30 ans : 650,00 € 	

➔ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES CONGRÈS

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, fixe comme suit les tarifs de location de la salle des congrès :

LOCATION aux associations et aux particuliers

Tarif 1	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2015	300,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €

LOCATION à toutes sociétés commerciales, aux associations et particuliers résidant hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix

Tarif 2	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2015	450,00 €	600,00 €	900,00 €	900,00 €	1 100,00 €
	A partir de la 4^{ème} réservation		800,00 €		

FORFAITS

	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
Forfait nettoyage	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Forfait cuisine		200,00 €	

- le règlement de la location devra être versé à la réservation
- un dépôt de garantie de 900 € sera demandé au moment de l'état des lieux entrant
- les associations de la commune et celles implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pourront louer la salle des Congrès à demi-tarif une fois par an

6. CENTRE CULTUREL :

- **Renouvellement d'une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler une demande auprès de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour le versement d'un fonds de concours contribuant au fonctionnement du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

7. EXTINCTION DE CRÉANCES

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'extinction de créances - d'un montant total de 325,30 € - liées à des repas à la cantine scolaire. L'autorisation donnera lieu à l'émission d'un mandat correspondant au compte 6542 « créances éteintes ».

8. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉES PAR DES STRUCTURES RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants domiciliés dans la commune et fréquentant une colonie de vacances organisée par des structures reconnues d'utilité publique (Fédération des Œuvres Laïques, Secours populaire), en versant pour l'année 2015 une participation de 3,20 € par jour et par enfant.

II – PERSONNEL

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015.

2. TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Emilien ROUET

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015**
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015**
- un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet en poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015**
- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015**
- un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015**

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Suzy LHIDO

Le conseil municipal, après avis favorable du comité technique réuni le 13 avril 2015, approuve le règlement intérieur du personnel communal.

III – ASSAINISSEMENT

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2014.

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AFFERMAGE AVEC LA SAUR

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 1 au contrat d'affermage passé avec la SAUR pour définir les conditions de mise en place de nouvelles obligations en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ».

IV – URBANISME

1. TAXE D'AMÉNAGEMENT / EXONÉRATION DES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DÉCLARATION PRÉALABLE

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **décide d'exonérer totalement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable, en application de l'article L 331-9 modifié du code de l'urbanisme,**
☞ **précise que la délibération restera applicable jusqu'au 31 décembre 2017.**

2. RÉGULARISATION D'UN CHEMIN RURAL SUR LE PLAN CADASTRAL

Rapporteur : Francis SUDRAT

Afin de pouvoir effectuer les actes de rétrocession dans le cas où les propriétaires concernés le demanderaient,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la numérisation cadastrale d'un chemin public communal jouxtant des propriétés privées aux lieux-dits « Les Jalladas du nord », « Les Souliers » et « Les Bouneillas », non régularisé lors des opérations de remembrement.

3. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE PLACE

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la dénomination de l'actuelle place jouxtant la rue " Place du Président Magnaud " du même nom.

V – CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. ÉTABLISSEMENT DE CONVENTIONS

- avec la ville de Limoges pour la mise en ligne de la Bible numérisée

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la ville de Limoges afin de fixer les modalités de partenariat dans le cadre de la mise en ligne de la Bible numérisée sur le site de la bibliothèque numérique du Limousin.

- avec l'association Espérance arédiennne pour la mise à disposition d'un éducateur sportif auprès de la commune

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

☞ la signature d'une convention avec l'association Espérance Arédiennne de Tennis de Table pour la mise à disposition d'un éducateur sportif auprès de la commune du 13 juillet au 14 août prochains. En collaboration avec le service municipal Jeunesse et Sport, il assurera des fonctions d'animation et d'initiation au sport auprès du public ;

☞ le versement de la somme de 1 362 € à l'association pour la durée de la mise à disposition.

- avec « Rouffiac Aviron Club »

Rapporteur : Rachel MACON

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

☞ la signature d'une convention avec « Rouffiac Aviron Club » pour des animations destinées aux plus de 12 ans au plan d'eau d'Arfeuille,

☞ la prise en charge par la commune du coût de ces prestations à hauteur de 600 €, sous condition de leur réalisation.

2. AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Rapporteur : Annie ARNAUD

La communauté de communes apporte sa contribution dans le cadre des TAP en mettant à disposition du personnel enseignant de l'école intercommunale de musique ainsi que la piscine du complexe aqua-récréatif Villa Sport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant au PEDT pour prendre en compte cette compétence partagée et garantir la perception du fonds de soutien aux TAP qui remplace le fonds d'amorçage.

3. POUR INFORMATION

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

La séance est levée à 20h00.

* * * * *